

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Étaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Sébastien MOLLEX.
<i>Absentes excusées</i>	Marie MACHEREY et Christelle GEORGES
<i>À donné pouvoir</i>	Christelle GEORGES a donné pouvoir à Sandrine TASSET.
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2023-004 – Approbation du compte de gestion 2022 du Budget Principal

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget principal établi par le comptable public, en tous points identique au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par la trésorerie d'Oyonnax, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/04/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 13/04/2023 –
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230413-2023-004-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Sébastien MOLLEX.
<i>Absentes excusées</i>	Marie MACHEREY et Christelle GEORGES
<i>Absente a donné pouvoir</i>	Christelle GEORGES a donné pouvoir à Sandrine TASSET.
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2023-005 – Approbation du compte de gestion 2022 du Budget Annexe Eau

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget annexe eau établi par le comptable public, en tous points identique au compte administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe eau dressé pour l'exercice 2022 par la trésorerie d'Oyonnax, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion et tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 13/04/2023
et de sa télétransmission en Préfecture
le 13/04/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230413-2023-005-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Étaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILLETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Sébastien MOLLEX.
<i>Absente excusée</i>	Marie MACHEREY et Christelle GEORGES
<i>Absente a donné pouvoir</i>	Christelle GEORGES a donné pouvoir à Sandrine TASSET.
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2023-006 – Approbation du compte administratif 2022 du Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et suivants,

Considérant que le compte administratif constate le volume des titres de recette émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que Monsieur Jean-Louis GENY, 1^{er} Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022,

Considérant que Monsieur Patrick CHAPEL, Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote,

Considérant la présentation du compte de gestion et son approbation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget principal, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Réalisé
Dépenses 2022	285 634,36 €	950 985,75 €
Recettes 2022	70 041,32 €	1 328 532,84 €
Résultats 2022	- 215 593,04 €	+ 377 547,09 €
Résultats année 2021	- 15 278,17 €	+ 980 039,10 €
RESULTATS NETS	- 230 871,21 €	+ 1 357 586,19 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/04/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 13/04/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230413-2023-006-BF
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Sébastien MOLLEX.
<i>Absentes excusées</i>	Marie MACHEREY et Christelle GEORGES
<i>Absente a donné pouvoir</i>	Christelle GEORGES a donné pouvoir à Sandrine TASSET.
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2023-007 – Approbation du compte administratif 2022 du Budget Annexe Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et suivants,

Considérant que le compte administratif constate le volume des titres de recette émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Considérant que Monsieur Jean-Louis GENY, 1^{er} Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022,

Considérant que Monsieur Patrick CHAPEL, Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote,

Considérant la présentation du compte de gestion et son approbation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe eau, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Réalisé
Dépenses 2022	83 771,51 €	63 639,23 €
Recettes 2022	215 543,16 €	81 307,10 €
Résultats 2022	+ 131 771,65 €	+ 17 667,87 €
Résultats année 2021	- 95 016,80 €	+ 45 002,06 €
RESULTATS NETS	+ 36 754,85 €	+ 62 669,93 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/04/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 13/04/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101104-20230413-2023-007-BF
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Sébastien MOLLEX.
<i>Absente excusée</i>	Marie MACHEREY et Christelle GEORGES
<i>Absente a donné pouvoir</i>	Christelle GEORGES a donné pouvoir à Sandrine TASSET.
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2023-008 – Affectation des résultats 2022 – Budget principal -

Conformément aux dispositions des articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif, fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte administratif 2022 de **230 871,21 €**,

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2022 de **1 357 586,19 €**,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme suit :
 - **Affectation au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 230 871,21 €**,
 - **Report au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 1 126 714,98 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de
sa publication le 13/04/2023
et de sa télétransmission en Préfecture
le 13/04/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230413-2023-008-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILLETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Sébastien MOLLEX.
<i>Absente excusée</i>	Marie MACHEREY et Christelle GEORGES
<i>Absente a donné pouvoir</i>	Christelle GEORGES a donné pouvoir à Sandrine TASSET.
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2023-009 – Affectation des résultats 2022 – Budget annexe eau -

Conformément aux dispositions des articles L2311-5 et R2311-11 du CGCT, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif, fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Considérant le résultat excédentaire de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2022 de 62 669,93 €,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2022 comme suit :

- **Report au budget 2023 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »** pour la totalité, soit 62 669,93 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/04/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 13/04/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230413-2023-009-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

Étaient présents	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILLETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Sébastien MOLLEX.
Absente excusée	Marie MACHEREY et Christelle GEORGES
Absente a donné pouvoir	Christelle GEORGES a donné pouvoir à Sandrine TASSET.
Secrétaire de séance	Sandrine TASSET
Conseillers en exercice : 15	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2023-010 – Correction de la délibération du 08/04/2022 concernant l'affectation des résultats 2021 du Budget Principal -

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que lors du pointage des comptes en fin d'exercice 2022, il a été constaté une erreur de plume lors de la rédaction de la délibération du 08/04/2022 concernant l'affectation des résultats 2021 du Budget Principal.

En effet, le résultat à reprendre au budget 2022, au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » est de 980 039,10 € au lieu de 1 003 131,82 €, et la somme à reprendre à la ligne 001 « déficit d'investissement reporté » est de 15 278,17 € au lieu de 38 370,79 €. Il est précisé que ces corrections ne modifient pas les résultats 2022 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** la correction proposée,
- **DECIDE** de modifier la délibération n° 2022-012 du 08/04/2022 comme suit :
 - *Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 en couverture du déficit d'investissement au compte 1068 recettes d'investissement : 38 370,79 € du budget 2022 du budget principal,*
 - *Report du solde de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 980 039,10 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget 2022 du budget principal.*
- **APPROUVE** le report du résultat de 15 278,17 € au compte 001 « déficit d'investissement reporté » du budget 2022 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/04/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 13/04/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230413-2023-010-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Sébastien MOLLEX.
<i>Absente excusée</i>	Marie MACHEREY et Christelle GEORGES
<i>Absente a donné pouvoir</i>	Christelle GEORGES a donné pouvoir à Sandrine TASSET.
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2023-011 – Fiscalité directe locale – Fixation des taux pour 2023 -

Monsieur Le Maire expose que la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023, mais elle est toujours due pour les résidences secondaires. De ce fait, le taux de taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau proposé au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** le maintien des taux des taxes directes locales pour 2023 qui sont les suivants :

TAXES	TAUX 2023
Taxe d'habitation	16,69
Taxe foncière sur le bâti	26,56
Taxe foncière sur le non bâti	35,20

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa télétransmission en Préfecture le
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230417-2023-011-2-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<p><i>Etaient présents</i></p> <p><i>Absente excusée</i></p> <p><i>Absente a donné pouvoir</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Sébastien MOLLEX.</p> <p>Marie MACHEREY et Christelle GEORGES. Christelle GEORGES a donné pouvoir à Sandrine TASSET.</p> <p><i>Sandrine TASSET</i></p> <p><i>Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14</i></p>
--	--

2023-012 – Vote du budget 2023 – Budget Principal -

Considérant la réunion de la commission finances du 29 mars 2023,
Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif 2023 se résumant par chapitres de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	329 450 €	002 excédent de fonctionnement reporté	1 126 714,98 €
012 charges de personnel	453 000 €	013 atténuations de charges	3 000 €
014 atténuations de produits	57 750 €	70 produits des services, du domaine	78 980 €
023 virement à la section d'investissement	1 493 539,79 €	73 impôts et taxes	796 758,02 €
65 autres charges de gestion courante	113 400 €	74 dotations et participations	433 337 €
66 intérêts des emprunts	20 000 €	75 autres produits de gestion courante	35 850 €
68 dotations aux amortissements	7 500,21 €	76 produits financiers	
TOTAL DEPENSES	2 474 640 €	TOTAL RECETTES	2 474 640 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 déficit d'investissement reporté	230 871,21 €	021 virement de la section de fonctionnement	1 493 539,79 €
16 remboursement d'emprunts	100 000 €	10 dotations, fonds divers	22 859 €
Opérations d'investissement	1 971 398,79 €	1068 excédents de fonctionnement capitalisés	230 871,21 €
		13 subventions d'investissement	548 000 €
		040 amortissements	7 000 €
TOTAL DEPENSES	2 302 270 €	TOTAL RECETTES	2 302 270 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **VOTE** le budget primitif 2023 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa télétransmission en Préfecture le
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230418-2023-012-2-BF
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Mairie de CORBONOD – 275 grande rue – Gignez – 01420 CORBONOD

Mail : contact@mairie-corbonod.fr – Tél : 04 50 56 18 30 -



Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<p><i>Etaient présents</i></p> <p><i>Absente excusée</i></p> <p><i>Absente a donné pouvoir</i></p> <p><i>Secrétaire de séance</i></p> <p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	<p>Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Sébastien MOLLEX.</p> <p>Marie MACHEREY et Christelle GEORGES</p> <p>Christelle GEORGES a donné pouvoir à Sandrine TASSET.</p> <p>Sandrine TASSET</p> <p>Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14</p>
--	--

2023-013 – Vote du budget 2023 – Budget annexe eau -

Considérant la réunion de la commission finances du 29 mars 2023, Monsieur Le Maire présente le projet de budget primitif 2023 se résumant par chapitres de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 charges à caractère général	8 000 €	002 excédent de fonctionnement reporté	62 669,93 €
66 charges financières	8 600 €	75 autres produits de gestion courante	72 700 €
023 virement à la section d'investissement	76 375,93 €	042 amortissements subventions	12 106 €
68 dotations aux amortissements	54 500 €		
TOTAL DEPENSES	147 475,93 €	TOTAL RECETTES	147 475,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 remboursement emprunts	38 730 €	001 excédent d'investissement reporté	36 754,85 €
040 amortissement subventions	12 106 €	10 dotations, fonds divers	49 852 €
Opérations d'investissement	166 646,78 €	021 virement de la section de fonctionnement	76 375,93 €
		040 amortissements immobilisations	54 500 €
TOTAL DEPENSES	217 482,78 €	TOTAL RECETTES	217 482,78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **VOTE** le budget primitif 2023 du budget annexe eau tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/04/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 13/04/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230413-2023-013-BF
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Mairie de CORBONOD – 275 grande rue – Gignez – 01420 CORBONOD
Mail : contact@mairie-corbonod.fr – Tél : 04 50 56 18 30 -

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<p><i>Etaient présents</i></p>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Sébastien MOLLEX.
<p><i>Absente excusée</i></p>	Marie MACHEREY et Christelle GEORGES.
<p><i>Absente a donné pouvoir</i></p>	Christelle GEORGES a donné pouvoir à Sandrine TASSET.
<p><i>Secrétaire de séance</i></p>	Sandrine TASSET
<p><i>Conseillers en exercice : 15</i></p>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2023-014 – Budget Principal en M57 - Délégation au maire pour effectuer virements de crédits entre chapitres -

La nouvelle nomenclature budgétaire M57 ne permet plus de prévoir des dépenses imprévues mais offre la faculté au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des dépenses de personnel. Cette délégation peut être accordée annuellement au moment du vote du budget ou de façon permanente pour la durée du mandat. Si un virement de crédits entre chapitres est mis en œuvre, il fait l'objet d'une décision du maire dont il rend compte au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** que Monsieur le Maire est chargé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT et pour la durée de son mandat, de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des dépenses de personnel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/04/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 13/04/2023.
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230413-2023-014-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Commune de CORBONOD

DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BELLEY CANTON DE HAUTEVILLE LOMPNES

Délibération du Conseil Municipal du 07 avril 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Maire : Monsieur Patrick CHAPEL, Maire de CORBONOD.

<i>Etaient présents</i>	Patrick CHAPEL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Alexandre BRUNET, Elisabeth TRAVAIL, Gérard TOCCANIER, Laurence VILETTE, Laurent BERNARD, Christelle NOYES, Damien GUICHON, Régis MOLLEX, Hélène GUILLARD, Sébastien MOLLEX.
<i>Absente excusée</i>	Marie MACHEREY et Christelle GEORGES
<i>Absente a donné pouvoir</i>	Christelle GEORGES a donné pouvoir à Sandrine TASSET.
<i>Secrétaire de séance</i>	Sandrine TASSET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 13 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 14

2023-015 – Renouvellement de la convention de partenariat avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque

Monsieur le Maire expose que la précédente convention de partenariat entre la commune et le département est arrivée à échéance le 31 décembre 2022. La nouvelle convention proposée par le Département couvre la période de 2023 à 2028 et permet à la Commune de continuer à bénéficier des services départementaux pour le fonctionnement de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat pour la période 2023-2028,
- **APPROUVE** le règlement intérieur de la bibliothèque qui fixe les horaires d'ouverture au public,
- **MAINTIEN** que l'accès à la bibliothèque reste ouvert à tous et gratuit,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat proposée par le Département, le règlement intérieur de la bibliothèque publique, ainsi que toutes pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick CHAPEL

La secrétaire de séance
Sandrine TASSET

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 13/04/2023 et de sa télétransmission en Préfecture le 13/04/2023
Le Maire, Patrick CHAPEL.



Accusé de réception en préfecture
001-210101184-20230413-2023-015-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023